

**DELIBERATION**  
**de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**  
**de l'Université de Bourgogne**

**Séance du 4 février 2021**

Délibération n° 2021 - 4/02/2021 - 1

*Approbation du procès-verbal*  
*de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 novembre 2020*

- VU le code de l'éducation,
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne,

Effectif statutaire : 41 Membres en exercice : 41 Quorum : 21  Membres présents : 24 Membres représentés : 7 Total : 31	<b>Refus de vote : 0</b> <b>Abstention(s) : 1</b>  <b>Suffrages exprimés : 30</b>  <b>Pour : 30</b>  <b>Contre : 0</b>
---	---

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire de l'Université de Bourgogne, après en avoir délibéré, **approuve le procès-Verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 novembre 2020.**

Dijon, le 4 février 2021  
Le Président de l'Université de Bourgogne,

Vincent THOMAS

*PJ : procès-verbal de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 17 novembre 2020*

Délibération transmise au Recteur de la région académique de Bourgogne  
Franche-Comté, Chancelier de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement